

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-6-1

N° **applicatif** 13188

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

SUBVENTIONS À UN OPÉRATEUR CULTUREL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MÉMORIELLE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention d'investissement à un opérateur culturel de la Mémoire : Mémorial de l'Alsace Moselle (19 195 €).

Subvention à une structure mémorielle

Mémorial de l'Alsace-Moselle

Le Mémorial d'Alsace-Moselle, géré par un syndicat mixte composé de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et de la Commune de Schirmeck, a pour mission de faire connaître l'histoire et le patrimoine de l'Alsace-Moselle auprès d'un large public et de mettre en lumière les spécificités de ce territoire de 1870 à nos jours, avec une attention particulière portée à la Seconde Guerre mondiale. Il sollicite, au titre de l'année 2025, une subvention d'investissement de 19 195 €.

Il est proposé d'attribuer au Mémorial d'Alsace-Moselle une subvention d'investissement de 19 195 € maximum pour son projet de remplacement du SSI, de réalisation catalogue et site internet et remplacement des luminaires du hall. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux et sur présentation des factures acquittées. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires du présent rapport.

Le plan de financement 2025 du Mémorial d'Alsace-Moselle joint en annexe au présent rapport, s'élève à un total en investissement de 150 839,62 €

- Participation CeA : 31 839.62 euros (dont 12 839.62 € d'acompte en 2024)
- Participation Région : 85 000 €
- Ville de Schirmeck : 17 000 €
- Com. de Communes Vallée de la Bruche : 17 000 €

Cette proposition de subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la 6ème Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien du 2 octobre 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer et d'autoriser le versement de la subvention ci-après, au titre de la politique Mémoire vivante en Alsace :

19 195 € maximum de subvention d'investissement au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle au titre de l'année 2025 pour ses projets de remplacement des luminaires du hall, de réalisation du site internet, du remplacement du SSI, de la réalisation de catalogue.

- De préciser que cette subvention fera l'objet d'un versement unique, sur production des justificatifs,
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P253</i>	<i>O005</i>	<i>P253E08</i>	<i>T04</i>	<i>(1301) 20-2041582-314</i>	<i>19 195 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>19 195 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.